

ANNEXE 1

de la décision d'exécution de la Commission relative au PAA 2015

Document d'action pour la "Promotion pour le Développement Inclusif aux niveaux Régional et Local, Pérou" (Secteur 1 du Programme multi-annuel)

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Développement et Inclusion Sociale (EURO-ENDIS) DCI-ALA/2015/037-956 financé par l'instrument de financement de la coopération au développement
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Amérique Latine, Pérou
3. Document de programmation	Programme Indicatif Pluriannuel 2014 – 2017 pour le Pérou
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Contrat de Réforme Sectorielle
5. Montants concernés	Coût total estimé: 42 millions d'EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE: 40 millions d'EUR pour l'appui budgétaire, dont 36 millions d'EUR au titre de l'appui budgétaire et 4 millions d'EUR au titre de l'appui complémentaire. Contribution de tiers: GIZ, 2 millions d'EUR
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	<u>Gestion directe</u> : - Appui budgétaire: Contrat de Réforme Sectorielle - Appels d'offres, Assistance technique internationale, contrats cadre, communication et visibilité, audits, évaluations <u>Gestion indirecte</u> : Coopération Déléguée avec GIZ (Allemagne)
7. Code(s) CAD	principal code CAD : 15110, politique publique et gestion administrative sous-code 1 :11240, Éducation de la petite enfance sous-code 2 :11320, Enseignement secondaire Sous-code 3: 12220, Soins et services de santé de base Sous-code 4: 14020, Approvisionnement en eau et assainissement Sous-code 5: 15112, Décentralisation et soutien aux administrations intra nationales

	Sous-code 6 : 25010, services et institutions de soutien commerciaux			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	■
	Aide à l'environnement	■	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	■	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	■	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	■
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	■	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	■	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	■	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	■	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	N.A.		

RESUME

Avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) comme exécuter d'EURO-ENDIS et le Ministère de Développement et Inclusion Sociale (MIDIS) comme entité rectrice, le programme contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement et d'Inclusion Sociale "Inclure para Crecer" (ENDIS). Il se concentrera sur les axes du développement intégral des enfants et des adolescentes et sur l'inclusion économique des familles qui seront complétés par des actions d'amélioration de la gestion publique (finances et administration des politiques) dans un cadre de décentralisation.

Le programme propose un ciblage sur les populations indigènes de l'Amazonie du Pérou où sont constatées les brèches de développement les plus importantes. La mesure des indicateurs se fera dans les districts les plus pauvres (catégories¹ 1 et 2) des régions où la majorité des communautés de l'Amazonie Péruvienne sont recensées.

L'aide budgétaire sera mise en place au moyen d'incitations financières basées sur l'atteinte de produits et résultats prévus dans l'ENDIS, ciblées dans les régions de focalisation. Ceux-ci intègrent la couverture de santé des enfants, la disponibilité d'eau potable, l'éducation préscolaire et secondaire (pour les jeunes filles) ainsi que l'inclusion économique des familles.

¹ Catégorie en terme statistique: 1: "les plus pauvres" à 5: "les plus riches"

L'aide complémentaire sera engagée pour l'amélioration des systèmes de gestion des finances publiques, sur le renforcement des politiques sectorielles décentralisées, sur la communication et visibilité et audits/évaluations. L'ensemble implique le développement des capacités, le renforcement institutionnel, le suivi des activités et l'évaluation des résultats.

L'ensemble du programme contribuera donc au renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des interventions existantes aux niveaux interministériels et décentralisés, en les orientant aux objectifs prioritaires de développement au Pérou pour refermer les brèches de pauvreté.

Par conséquent le programme contribuera aux objectifs stratégiques nationaux de gouvernance et d'inclusion sociale contenus dans le "Plan Bicentenaire, Pérou à l'horizon 2021". Ceux-ci visent à réduire durablement la pauvreté et promouvoir le développement social et économique dans les régions pauvres du pays.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Bien [que](#) les indicateurs sociaux du Pérou dégagent une tendance positive, des disparités entre les secteurs urbain et rural et entre les grandes régions naturelles du Pérou (Côte, Andes, Amazonie) persistent. Dans les Andes et en Amazonie la pauvreté rurale dépasse les 40%, alors qu'au niveau national elle est de 16%. On note cependant une lente fermeture des brèches de pauvreté entre les différentes catégories (de "1" les plus pauvres, à "5", les plus riches).

Le gouvernement actuel, installé en 2011, a placé l'inclusion sociale au centre des politiques publiques du Pérou. En mettant en place des mesures volontaristes de promotion du développement économique et en augmentant de façon significative les assignations budgétaires orientées aux résultats, le gouvernement a accru la présence et l'effectivité des institutions au bénéfice des personnes et a contribué à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Ministère du Développement et d'Inclusion Sociale (MIDIS) a été créé en Octobre 2011: son mandat est d'articuler les efforts des différents secteurs et renforcer de cette manière l'impact possible des politiques sociales. Ces mesures s'inscrivent dans les lignes ébauchées dans l'"Accord National (2002)", formulées dans la Stratégie Nationale "Creceer" (2007), et révisées et consolidées dans la "Stratégie Nationale de Développement et Inclusion Sociale – Incluir para Creceer - ENDIS" (2013).

L'ENDIS est mise en œuvre au moyen de prestations intégrales et adaptées qui correspondent à cinq piliers qui coïncident avec le cycle de vie des personnes: i) et ii) nutrition des enfants et santé de la mère depuis la naissance jusqu'à 3 ans; iii) développement intégral de l'enfance et de l'adolescence, de 6 à 17 ans; iv) inclusion économique (population économiquement active, de 18 à 64 ans); v) attention aux personnes âgées (au-delà de 65 ans). Pour assumer son mandat, Le MIDIS a la responsabilité de coordonner les actions au niveau intersectoriel

(santé, éducation, construction, transport, agriculture, etc.) et intergouvernemental (National, Régional, Local).

Depuis 2007 le budget national est élaboré et exécuté avec une approche orientée aux résultats. Les ressources budgétaires sont assignées à la réalisation des politiques et stratégies en fonction des besoins réels. Actuellement (2015), 54% du budget public non financier du Pérou est orienté aux résultats et on estime que plus d'un tiers de cette proportion est destiné aux actions d'inclusion sociale et économique.

Lors de sa programmation antérieure pour le Pérou (2007 – 2013), l'Union Européenne a signé trois conventions d'appui budgétaire sectoriel (ABS) avec le Pérou: en 2013, le programme de "lutte contre les drogues illicites"; en 2012, le programme d'"appui à la politique péruvienne d'exportation des produits agro écologiques"; en 2009, le premier ABS (Appui Budgétaire Sectoriel), EUROPAN, a appuyé le gouvernement péruvien dans le renforcement de la politique de lutte contre la dénutrition des enfants, exprimée par deux Budgets Orientés aux Résultats: le PAN, "Programme Articulé Nutritionnel (PAN) et "Santé Maternelle et du Nouveau-Né". Ce programme vise à réduire la pauvreté et à renforcer la cohésion sociale en focalisant la mesure des performances dans les 54 districts les plus pauvres de 3 régions des Andes (Aurimac, Ayacucho et Huancavelica). L'action proposée, EURO-ENDIS, se base sur cette expérience réussie d'EUROPAN.

L'ENDIS anticipe les recommandations de l'évaluation des Résultats de Développement du Millénaire en ce sens qu'elle ne focalise pas la lutte contre la pauvreté depuis une action sectorielle, mais qu'elle élargit les champs d'action en générant des synergies entre les composantes sociales et économiques des causes de la pauvreté et met l'accent sur le cycle de vie en intégrant des aspects transversaux comme la culture et les relations de genre.

Pour augmenter les effets et les impacts de l'ENDIS on propose aussi de renforcer les capacités des acteurs du service public par l'amélioration continue de la gestion des finances publiques et l'appui à la gestion décentralisée de cette stratégie.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Gouvernement national

Le MEF, Ministère de l'Économie et des Finances: il est l'exécuter des programmes d'appui budgétaire. Depuis la mise en œuvre au Pérou des conventions d'Appui Budgétaire Sectoriel, le MEF a développé des moyen humains et logistiques et proposé des normes et des instruments qui facilitent la menée de ces conventions. Entre autres, le MEF a conçu des conventions d'appui budgétaire (appelées "conventions spécifiques") avec les secteurs et les régions impliqués dans la mesure des performances. La mécanique de ces conventions est similaire aux conventions signées entre l'UE et le Pérou, c'est-à-dire que les déboursements sont de caractère fixe pour les engagements de gestion et variables pour les indicateurs de performances. En tant qu'exécuter, le MEF, s'est totalement approprié la modalité des incitations lorsque les performances sont atteintes.

Le MIDIS: Ministère du Développement et de l'Inclusion Sociale: il agit comme entité rectrice dans la réalisation de l'ENDIS. Comme résultat de la réussite de la modalité mise en œuvre d'EUROPAN, a été créé en 2013 le Fond d'Incitation aux Résultats (FED en espagnol),

financé par les ressources fiscales du gouvernement et qui permet au MEF et au MIDIS de souscrire des conventions similaires avec des régions pour la mise en œuvre de l'ENDIS.

L'APCI: Agence Péruvienne de Coopération Internationale: en tant que Coordinateur de la Coopération Internationale, il se place comme principal interlocuteur de l'Union Européenne au Pérou pour la formulation de la programmation pluriannuelle, ses possibles révisions et l'approbation des conventions de financement. Elle coordonne et oriente la coopération non remboursable où se situent les programmes de la UE, des États membres et autres coopérations bilatérales ou multilatérales.

Gouvernements régionaux

Ils sont les associés principaux de l'ENDIS (et de l'ABS qui y contribue). Depuis 2002, la volonté d'accélérer le processus de décentralisation au Pérou a été consacrée par la tenue d'élections régionales au suffrage universel. Les gouvernements régionaux ont assumé depuis leurs diverses fonctions exécutives ainsi que des responsabilités sociales et économiques. Ils sont chargés d'exercer au niveau régional des fonctions de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation liées principalement aux secteurs de la santé, de l'éducation, du logement et de l'assainissement.

Gouvernement locaux

Ce n'est que depuis une quinzaine d'années qu'ils ont acquis un rôle décisionnel en matière de développement local. Ils ont la charge d'assumer la municipalisation de la santé et de l'éducation, et de construire et assurer la maintenance des ouvrages d'adduction de l'eau et d'assainissement. Les municipalités sont un moteur essentiel de la décentralisation.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Depuis plus de 10 ans, le Pérou a obtenu des résultats favorables en matière économique, avec un taux moyen de croissance ~~de plus de 6~~ de 4% les dernières années. Cependant, la pauvreté et les conditions d'inégalités demeurent et requièrent du renforcement articulé des politiques économiques et sociales.

Dans un contexte liant les opportunités aux défis, les Gouvernements successifs se sont engagés à refermer les écarts de pauvreté et générer des capacités pour la population en condition de vulnérabilité. Ces engagements ont été consolidés en Octobre 2011 avec la création du Ministère de Développement et d'Inclusion Sociale (MIDIS) comme entité rectrice de la politique qui lui a donné son nom. Cela implique la promotion et le leadership de la gestion articulée, intergouvernementale et intersectorielle. Cette tâche s'inscrit dans la mise en œuvre du Système National de Développement et d'Inclusion Sociale (SNADIS), où sont explicitées les règles de cette politique.

La Stratégie Nationale de Développement et d'Inclusion Sociale (ENDIS) a été approuvée en 2012. Elle est conçue comme l'outil de gestion au moyen duquel sont organisées les interventions qui prennent en charge les acteurs en fonction de buts et de résultats communs. L'ENDIS est mise en œuvre avec une approche de cycle de vie, dont le centre est le "foyer" et qui permet d'accompagner les citoyens et les citoyennes en situation de vulnérabilité, quelle que soit leur âge. L'ENDIS incorpore aussi la dimension de droit pour laquelle l'inclusion sociale est la situation dans laquelle les personnes peuvent exercer leurs droits, mettre à profit leurs talents et profiter des opportunités qu'ils rencontrent dans leur milieu.

Les aires de priorité abordées dans le cadre de cet ABS sont incluses dans 4 des 5 axes stratégiques (piliers) de l'ENDIS: Nutrition des Enfants; Développement Précoce des Enfants (NPE), Développement Intégral de l'Enfance et de l'Adolescence; Inclusion Économique.

Axes 1 et 2: Nutrition des Enfants; Développement Précoce des Enfants (NPE). Le Pérou considère que l'investissement dans le NPE constitue l'investissement social le plus rentable pour un pays car les fondements du développement, la prospérité et la soutenabilité d'une société, s'établissent dans les cinq premières années de la vie. C'est la raison pour laquelle la NPE est une politique d'État aux perspectives intégrales garanties par une articulation intersectorielle.

Axe 3: Développement Intégral de l'Enfance et de l'Adolescence. La population visée est les enfants et adolescents de 6 à 17 ans qui se trouvent dans une situation de risque et de vulnérabilité physique, émotionnelle et économique qui affecte leur indépendance et leur bien-être. La finalité est que cette tranche de population dans les zones pauvres et d'exclusion puisse culminer ses études de façon satisfaisante et remplissent les conditions pour accéder à l'éducation supérieure et professionnelle afin d'obtenir un travail décent et bien rémunéré.

Axe 4: Inclusion Économique. Elle a pour objectif de permettre que toutes les personnes aient accès aux biens et aux services publics, aux actifs de la familles et aux capacités qui facilitent la mise à profit des opportunités de dynamisme économique. La génération et l'accroissement durable des revenus doivent réduire et éliminer la dépendance aux transferts monétaires directs de l'État.

1.2 Autres domaines d'évaluation

1.2.1 Valeurs fondamentales

Entre 1921 et 2006, le Pérou a souscrit 48 conventions internationales et/ou interaméricaines (inclues les 8 conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), liées aux droits humains. La plus emblématique est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, souscrite en décembre 1949, soit 11 ans après son adoption par l'ONU. Depuis 2001, considéré comme l'année de pleine récupération de la démocratie, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels en sont globalement respectés, bien que certaines difficultés soient reconnues dans le domaine de l'administration de la justice. Depuis l'application de l'Accord National en 2002, les gouvernements successifs ont mis l'accent sur la fermeture des brèches pour faire valoir les droits sociaux (sécurité sociale, éducation, niveau de vie adéquat, moyens de subsistance, logement, alimentation, accès à l'eau). Depuis 2005, cela se reflète en partie par la baisse progressive et soutenue des niveaux de pauvreté monétaire et d'extrême pauvreté.

Depuis 2001, l'État Démocratique et de Droit a été consolidé, autant par la réalisation d'élections générales tous les 5 ans (Président de la République et députés au Congrès) que par la tenue d'élections locales (régionales et municipales) tous les 4 ans. Les gouvernements en place, respectent donc l'indépendance des pouvoirs: législatif, exécutif et judiciaire. Il est aussi évident que la démocratie péruvienne, en raison de sa jeunesse, doit se consolider. De fait, la faiblesse et la fragmentation excessive des représentations politiques sont autant de facteurs de risque pour la stabilité, la continuité et la durabilité de la démocratie. Finalement, l'accès aux moyens de communication s'est étendu dans l'ensemble du pays bien qu'on note

que depuis une dizaine d'années, il existe une tendance à la concentration de la propriété des médias qui met en péril leur indépendance et leur objectivité.

L'ENDIS s'inscrit dans ce continuum historique et prétend contribuer à renforcer les droits pour l'ensemble de la population, en donnant la priorité aux populations marginalisées dans une perspective de cycle de vie et en promouvant les approches d'interculturalité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

1.2.2 Politique macroéconomique

Depuis les années 90, le Pérou se caractérise par une grande stabilité des orientations macroéconomiques, qui repose sur une gestion "macro prudente" des revenus et des dépenses de l'État. La croissance du prix intérieur brut (PIB) en 2014 s'est avérée moins élevée que prévu (2,8% au lieu de 4,2%), dû à un contexte de ralentissement de la croissance mondiale, à une baisse des termes des échanges, aux chocs transitoires pour le secteur primaire (facteurs climatiques, suspension temporaire de l'exploitation d'une importante mine de cuivre, baisse des cours de l'or et du zinc) et une récupération lente des attentes des agents économiques. Cette révision à la baisse s'explique par un volume d'exportation moindre pour les secteurs traditionnels et un investissement privé en berne à cause de la chute des prix dans le secteur minier et hydrocarbure.

Pour contrecarrer les effets du ralentissement de la croissance, entre mai et juin 2014, le gouvernement a adopté une série de mesures (représentant 1% du PIB) pour relancer les dépenses publiques et en conséquence, l'activité économique. Dans le même temps, jusqu'à la fin 2014, le gouvernement a établi une plus grande disponibilité des pensions privées pour impulser la consommation interne.

Les prévisions de croissance pour 2015 atteignent 4,8% considérant: i) l'accélération du rythme de croissance mondiale (le Fonds monétaire international (FMI) projette une croissance de 4,0%, plus élevée que les 3,4% estimés pour 2014); ii) la récupération des attentes des agents économiques au regard des mesures adoptées sur le long terme; iii) l'entrée en production les projets cuprifères qui apporteront environ 1% de croissance supplémentaire; et iv) que débute la construction des méga projets d'infrastructures déjà donnés en concession: la ligne 2 du métro de Lima, l'aéroport de Chincheros au Cusco, le gazoduc sud péruvien, entre autres. Il convient de signaler aussi que le Gouvernement Central du Pérou prévoit d'investir environ 2.100 Millions d'Euros (1,1% du PIB) dans la modalité d'association public/privé, soit une augmentation de 100% par rapport à 2014.

Dans ce contexte, la réponse de politique économique de l'administration en place s'oriente à mettre à profit le PIB potentiel au moyen de i) l'impulsion à la productivité des facteurs de production, qui se concrétise par une augmentation substantielle des assignations budgétaires pour les secteurs de l'éducation, la santé et ii) une augmentation du stock de capital (public et privé).

1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)

En 2008, le Pérou a été un des premiers pays de rente moyenne qui a réalisé un diagnostic PEFA (Finances Publiques et Reddition des Comptes). En 2011, sur la base des recommandations et suite à une analyse des opportunités d'amélioration des finances

publiques, le Ministère de l'Économie et des Finances a lancé le Programme d'Amélioration Continue de la Gestion des Finances Publiques du Pérou (PMC).

Le PMC a pour objectif de renforcer et de moderniser la gestion des finances publiques (GFP) afin de consolider la discipline fiscale, améliorer l'assignation stratégique des ressources et offrir des services efficaces. Le PMC propose d'influencer l'ensemble des institutions du système GFP et d'aborder les activités de réforme, actuelles et futures en incluant celles qui pourraient être financées par la coopération internationale.

L'apport du PMC à ce processus de réforme est clairement orienté à l'amélioration de la dynamique de coordination entre les institutions, à la promotion de synergies positives entre les interventions, à la consolidation de l'appropriation des réformes par les autorités compétentes et à l'assistance technique lors des étapes de mise en œuvre des réformes. Le PMC implique aussi des institutions comme la SUNAT (Agence Fiscale du Pérou), le Congrès, la Cour des Comptes Péruvienne ainsi que les gouvernements régionaux et locaux.

Les champs d'action du PMC sont au nombre de 7: 5 correspondent aux dimensions du PEFA et 2 ont été ajoutées par le MEF:

- a. Cimentier la perspective pluriannuelle de la Gestion des Finances Publiques.
- b. Renforcer le budget orienté aux résultats.
- c. Moderniser le Système Intégré de Gestion de l'Administration Financière (SIAF) et son intégration avec l'ensemble des systèmes administratifs transversaux.
- d. Renforcer les systèmes d'évaluation des performances et les mécanismes de reddition des comptes.
- e. Introduire une gestion intégrée des actifs et passifs publics aux trois niveaux de gouvernement.
- f. Améliorer la discipline fiscale et augmenter l'assiette fiscale.
- g. Moderniser la gestion de l'emploi dans les services publics.

En 2015 un certain nombre d'activités sont prévues, qui serviront de base pour l'actualisation du PMC: réalisation d'un rapport sur la transparence fiscale (FMI – BM), du PEFA répété (Union Européenne) et d'une étude entre pairs sur la gouvernance, dans le cadre du Programme Pays du Pérou avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

1.2.4 Transparence et contrôle du budget

Depuis 2003, l'administration a pour priorité la transparence de la gestion publique car elle est une des clés de voûte d'un État démocratique. Cela permet de contribuer au renforcement de la relation entre l'État et la société, d'améliorer la prestation des services publics et de prévenir les actes de corruption commis par les entités gouvernementales.

En 2014, 362 entités publiques proposent un lien à un portail de transparence, en accord avec l'article 18 du règlement de la Loi N° 27806, de Transparence et d'Accès à l'Information. Entre autres, le portail de transparence du MEF (Bénéficiaire du Programme EURO-ENDIS) poursuit divers objectifs:

- Fournir un libre accès à l'information économique de l'État.

- Promouvoir une culture de transparence de l'État.
- Promouvoir un meilleur contrôle citoyen envers l'État.
- Réduire les risques de corruption.
- Démocratiser les décisions du gouvernement par une plus grande et meilleure participation des citoyens.

C'est dans ce cadre qu'est mise à disposition du public une information exhaustive sur les thèmes suivants:

- "Friendly Consultation": accès direct, actualisé tous les jours, aux informations concernant les revenus et les dépenses du Gouvernement selon le secteur, le programme budgétaire, les sources de revenus, leur distribution géographiques, etc.
- Information sur les principaux indicateurs et projections de l'économie.
- Résumé des plans stratégiques des différents secteurs de gouvernement.
- Dépenses du gouvernement central – SIAF
- Dépenses d'investissement
- Base de données des entités publiques.
- Etats financiers du fond national de l'épargne publique et du fond consolidé des réserves prévisionnelles.
- Etat de la dette interne et externe.
- Base de données des fournisseurs de l'État.
- Etc.

2 RISQUES ET HYPOTHESES (maximum 1 page, section complétée pendant l'identification)

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Changements importants de l'entité rectrice de la politique de développement et d'inclusion sociale, comme conséquence du changement de gestion gouvernementale au niveau national, en juillet 2016 suite aux élections présidentielles et générales et la mise en place d'un nouveau gouvernement.	M	<ul style="list-style-type: none"> - Le MEF est l'exécuteur de tout appui budgétaire au Pérou (ce mandat a été l'objet d'une Loi spécifique). Le MEF est sans doute le Ministère le plus stable. - Renforcer le rôle du MIDIS comme entité chargée de l'articulation intersectorielle et intergouvernementale des politiques orientées aux résultats en matière de développement et d'inclusion sociale. - Maintenir un lien direct de l'appui budgétaire (UE) avec les programmes budgétaires (Pérou) orientés vers le social. - Contribuer à l'amélioration des compétences pour la gestion des finances publiques orientée aux résultats, aux

		niveaux décentralisés.
Hypothèses		
L'hypothèse assumée par les parties prenantes est que la continuité de la politique de l'état est garantie dans un contexte de changement démocratique du gouvernement en raison de l'existence de politiques et de stratégies nationales de long terme (Politiques de l'Accord National et Plan Bicentenaire: le Pérou à l'horizon 2021). De même, le processus de décentralisation continuera à être renforcé et les gouvernements régionaux maintiendront leur leadership dans le développement et la consolidation des politiques territoriales.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

- À partir de 2008, la mise en œuvre de la programmation du budget de l'État est basée sur les résultats. Cela a permis que les appuis budgétaires de l'UE s'alignent naturellement sur l'expression budgétaire des politiques du gouvernement.
- L'appui budgétaire de l'UE au Pérou génère une valeur ajoutée parce qu'elle introduit une notion d'incitation budgétaire sur la base des performances atteintes.
- L'État péruvien s'est approprié la modalité d'appui budgétaire à partir des résultats positifs d'EUROPAN et a introduit dans la loi de budget 2013 pour l'année fiscale 2014, ses propres mécanismes d'incitation aux résultats financés par des ressources fiscales, avec la création du Fond d'Incitation à la Performance (FED).
- L'amélioration continue de la gestion publique au niveau intergouvernemental est une condition essentielle pour accompagner les opérations liées à la mise en œuvre des politiques.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La Délégation de l'UE au Pérou définit les appels à proposition des programmes thématiques en ligne avec la coopération géographique et promeut de cette manière les synergies dans la mise en place de l'ensemble des actions de coopération de l'UE au Pérou. Les lignes thématiques "Organisation de la Société Civile" et "Appui aux Autorités Locales" ainsi que l'instrument européen pour la "Démocratie et les Droits Humains" constituent des fenêtres d'opportunité qui favorisent l'articulation entre les acteurs de la société civile et les agents de l'État. Cette articulation est un élément fondamental qui est inclus dans la Feuille de Route de la UE avec la Société Civile au Pérou". On constate aussi des éléments de complémentarité avec les programmes régionaux: le programme Euro Social est très actif au Pérou et pourra contribuer au programme EURO-ENDIS dans ses dimensions de reddition des comptes de la gestion publique au Pérou. On trouvera aussi des synergies possibles avec le programme INPANDES qui focalise une partie de ses ressources sur le développement économique et social local des zones frontalières de l'Amazonie.

La coopération allemande, à travers la GIZ, exécute un programme de Bonne Gouvernance. Son objectif est d'appuyer l'administration publique aux niveaux décentralisés de telle manière que les services sociaux soient plus effectifs, plus transparents et mieux orientés aux nécessités de la population. Son programme inclut 3 champs d'action: i) gestion des finances publiques et service civil; ii) gestion décentralisée des services publics et iii) reddition des

comptes. On doit noter que la GIZ, a installé en 2013 deux bureaux décentralisés, au Nord et au Sud du Pérou. Le bureau technique de Lima s'occupe de la macro région Centre.

La coopération espagnole mise en œuvre par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), concentre ses actions sur les thèmes de la gouvernance, en mettant l'accent sur la décentralisation et sur la reddition des comptes.

La coopération belge, mise en œuvre par la CTB a mis en marche, avec le MEF et le Ministère de la Santé, un appui budgétaire orienté sur l'amélioration de la couverture universelle de santé, et se focalise sur deux régions du Pérou: Amazonas et Cajamarca.

Ces coopérants participent à tous les groupes de coordination des bailleurs liés à l'ENDIS. Ces groupes sont des espaces d'échange d'information qui visent à améliorer l'harmonisation, la division du travail, la complémentarité et l'alignement des actions financées. Un des outils principaux de ces groupes sont les matrices des bailleurs, en principe actualisées tous les ans. Entre autres, on peut mentionner les groupes suivants:

Comité d'Assistance Technique Internationale du MIDIS (CATI): Le CATI a été créé à l'initiative du MIDIS en 2013. Depuis lors, il a été convoqué à 4 reprises dans le but d'informer la communauté des bailleurs sur les avancées de la politique qu'il met en place, coordonner les appuis, projets et financement et préparer la Semaine de l'Inclusion Sociale, organisée au mois d'Octobre. 16 représentations des bailleurs bilatéraux et multilatéraux participent au CATI.

Table-Ronde de Coordination pour le Suivi de la Gestion des Finances Publiques, sous l'égide du Secrétariat d'État aux Finances: il réunit les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, de coopération technique et financière (12 participants constants). Ce groupe a commencé ses activités en 2009, suite à la publication du premier PEFA organisé pour le Pérou, afin de travailler et mettre en place les activités du Programme d' Amélioration Continue de la Gestion des Finances Publiques. Ce groupe s'est réuni 21 fois depuis sa création. En plus de l'appui au PMC, les bailleurs ont contribué à la réalisation de 6 PEFA régionaux et 3 PEFA municipaux, ainsi qu'à la formulation de 4 Plans Régionaux d'Action pour l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Groupe de Décentralisation: il se réunit chaque mois. Bien que son leadership ne soit pas assumé par une entité gouvernementale, il oriente ses actions autour de l'harmonisation des bailleurs et maintient des relations constantes avec le Ministère de l'Économie et des Finances, avec la Présidence du Conseil des Ministres et avec la Cour des Comptes Péruvienne.

Groupe sur l'Égalité entre les Femmes et les Hommes: il se réunit chaque mois. Bien que son leadership ne soit pas assumé par une entité gouvernementale, il oriente ses actions autour de la prise en compte de l'approche genre pour l'ensemble des opérations de développement menées par la coopération bilatérale et multilatérale. Il entretient une relation soutenue avec le Ministère de la Femme et des Populations Vulnérables.

3.3 Questions transversales

Approche inter culturelle

En accord avec l'approche de droits, la principale mesure d'atteinte des engagements et des objectifs de l'ABS se concentre dans les districts des catégories 1 et 2 (les plus pauvres), historiquement exclus à cause des différences culturelles et des difficultés d'accès aux principaux centres économiques et politiques.

L'incorporation de l'approche interculturelle dans les politiques publiques part de la reconnaissance par l'État de la valeur des patrons culturels des peuples indigènes et des possibilités d'échanges entre personnes et différents groupes culturels². Cette approche est la réponse donnée par l'État pour que soient prises en considération les spécificités des peuples indigènes. L'engagement explicite de l'ENDIS, en particulier vis-à-vis des populations indigènes de l'Amazonie Péruvienne se concrétise par une plus grande assignation de ressources financières et humaines dans chacun des piliers de la stratégie.

Approche de genre

L'ENDIS prend en considération de manière permanente les préoccupations, responsabilités et nécessités différentes entre les femmes et les hommes pour chacune des étapes du cycle de vie. L'ENDIS consacre plus de ressources aux femmes dans ses programmes d'inclusion économique et financière (Programma Haku Wiñay, Andes ou Noa Jayatai, Amazonie), sociaux et culturels, pour que leurs conditions matérielles et physiques soient plus durables, de meilleure qualité et qu'elles puissent ainsi renforcer leur position au sein de la société à laquelle elles appartiennent. Les outils de sensibilisation de l'ENDIS à l'approche de genre (assistance technique, échange d'expériences, etc.) sont conçus et diffusés en coordination avec le Ministère de la Femme et des Populations Vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Égalité des Genres (2012 - 2017) et d'une Lettre d'Intention a été signée entre le MIDIS et ONU-Femmes en 2012.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats et options

L'objectif général est de contribuer à la Stratégie de l'État pour la Bonne Gouvernance, incluse dans le "Plan Bicentenaire - Pérou à l'horizon 2021". Cette stratégie a pour but de réduire de manière sensible la pauvreté et promouvoir un développement social et économique inclusif dans les régions où persistent les brèches de développement.

L'objectif spécifique est d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la "Stratégie de Développement et d'Inclusion Sociale: Inclure pour la Croissance" - ENDIS, et appuyer les autorités régionales et locales au renforcement de leurs capacités pour promouvoir un développement intégré et améliorer l'administration et la gestion financière publique.

Pour la mise en œuvre, il est proposé de cibler la mesure des performances dans les districts les plus pauvres (catégories³ 1 et 2) des régions où la majorité des communautés de l'Amazonie Péruvienne⁴ sont recensées.

L'ABS appuiera le gouvernement du Pérou dans l'implémentation de l'ENDIS qui inclut une série d'actions qui visent à atteindre les résultats suivants:

1. Nutrition des enfants: réduction la prévalence de la Dénutrition Infantiles Chronique.

² Ministère de la Femme et des Populations Vulnérable: lignes directrices sur l'inter culturalité et approche de genre (2012)

³ Catégorie en terme statistique: 1: "les plus pauvres" à 5: "les plus riches"

⁴ A titre indicatif: Amazonas, Junin, Loreto, San Martin, Ucayali

2. Développement précoce des enfants: augmentation du développement physique, éducatif et social au niveau de la prime enfance.
3. Développement intégral des enfants et adolescentes: augmentation des compétences pour le développement personnel, éducatif et professionnel, en fonction de l'âge.
4. Inclusion économique: augmentation des revenus autonomes des foyers.

L'ABS cherche en plus à contribuer au renforcement de la gouvernance aux niveaux décentralisés:

5. Gouvernance: les autorités régionales et locales ont renforcé les politiques de développement inclusif et ont amélioré l'administration et la gestion des finances publiques dans un cadre décentralisé.

4.2 Principales activités

4.2.1 Appui budgétaire

Pour atteindre ces objectifs, les différentes institutions du gouvernement national, gouvernements régionaux et gouvernements locaux mettront en œuvre les interventions programmées dans le Budget National dans le cadre des Budgets Orientés aux Résultats (BOR).

Les principales activités qui accompagnent la mise en œuvre de l'ABS sont complétées par le dialogue politique entre l'UE, le Gouvernement Péruvien et la communauté des bailleurs de fonds, la promotion d'espaces de coordination intersectorielle menés par le MEF et par le MIDIS et par le renforcement de la participation de la société civile autour de la Table de Concertation pour la Lutte Contre la Dénutrition. La Délégation de l'UE au Pérou a la responsabilité de la supervision des contrats d'aide complémentaire et de coopération déléguée prévus dans la Convention de Financement. Elle est aussi responsable du suivi et de l'analyse des informations concernant les performances de l'ENDIS et de la préparation des dossiers de déboursement de la Tranche Fixe et de la Tranche Variable.

L'exécution de l'ABS par le MEF sera assurée par des conventions spécifiques que le MEF et le MIDIS souscrivent avec les régions de focalisation et avec les secteurs partie prenantes, en spécifiant les buts de couverture de services à atteindre ainsi que les objectifs de gestion.

Le montant maximum prévu de l'aide budgétaire est de Eur 36,0 Millions.

4.2.2 Appui complémentaire

L'appui complémentaire comprend:

- En gestion indirecte, une coopération déléguée pour un montant maximum de 4 millions d'euros (contribution UE: 50%; contribution GIZ: 50%), orientée vers l'appui à la consolidation de la gestion décentralisée de l'ENDIS, vers l'appui à la gestion régionale et locale des finances publiques et le suivi des résultats de la politique aux niveaux décentralisés.
- En gestion directe, passation de marchés pour un montant maximum de 1.5 million d'euros pour accompagner les responsabilités nationales et régionales pour l'amélioration continue, depuis une perspective intergouvernementale, de la gestion des finances publiques, l'amélioration du recueil et de l'analyse des données pour le suivi et l'évaluation de la politique et l'articulation intersectorielle.

- En gestion directe, un contrat pour un montant maximum 0,3 million d'euros sera proposé pour la communication et la visibilité pour promouvoir les résultats de l'ENDIS et au niveau de la société civile et du Parlement, tant péruvien qu'europpéen.
- Un montant de 0,2 million d'euros pour évaluation et/ou audit.

Les produits et les services attendus dans le cadre de l'appui complémentaire feront l'objet de formulation de termes de référence accordés avec les autorités nationales du Pérou.

4.3 Logique d'intervention

Cet ABS s'inscrit dans le cadre des BOR (Budgets Orientés aux Résultats - Programmes Budgétaires⁵ appelés Programmes Budgétaires au Pérou) qui expriment les stratégies de gestion publique qui sont menées par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF). Le but est de contribuer à une plus grande efficacité et efficience des dépenses publiques en reliant les ressources assignées aux produits et résultats espérés, afin de favoriser au mieux et plus directement la population. L'ENDIS est mise en œuvre au moyen des BOR qui sont directement liés aux services sociaux⁶.

Les ressources de l'ABS, à partir du moment où elles sont transférées par l'UE au Trésor Public, sont utilisées par les entités nationales et régionales dans le cadre des conventions spécifiques d'appui budgétaire souscrites avec le MEF. Ces conventions incluent des engagements de gestion liées à l'amélioration de la gestion publique liée à l'ENDIS qui déterminent le paiement de tranches fixes. Les tranches variables de ces conventions spécifiques sont payées en fonction des performances atteintes en matière de couverture de produits (au sens large du terme) ciblés dans des espaces ou groupes d'âge prioritaires. Ces conventions ont pour objectif de contribuer à l'amélioration des résultats prévus dans le cadre de l'ENDIS.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu au Budget: article 184, paragraphe 2, point b).

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.1 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois (48 de mise en œuvre y 12 de clôture) à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

⁵ Programa Presupuestario - PP, en espagnol

⁶ PP 001: Programme Articulé Nutritionnel; PP 002: Santé Maternelle Néonatale; PP 79: Accès par la population à la Carte d'Identité; PP 083: Assainissement rural de base; PP 90 : Résultats d'apprentissage des étudiants du niveau primaire; PP 91: Augmentation de l'accès de la population de 3 à 16 ans au services éducatifs publics; PP 98: Programme d'accompagnement de la petite enfance - Cuna Más; PP 083: Assainissement rural de base; PP 115: Programme National d'Alimentation Scolaire; PP 118 : accès aux marchés locaux par les foyers ruraux en économie de subsistance.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications techniques au sens du point i) de l'article 2, paragraphe 3, point c), du règlement (UE) n° 236/2014.

5.3 Appui budgétaire uniquement

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 36 millions d'euros au titre de l'appui budgétaire est de 6 millions d'euros au titre de l'appui complémentaire. Le montant de l'appui budgétaire, qui représente 86% du montant total de l'ABS est justifié entre autres par le ciblage de la mesure des performances. En effet celui-ci se concentre dans les catégories 1 et 2 des zones amazoniennes, zones de frontières, excentrées en général où le coût unitaire de chaque intervention est plus élevé que dans le reste du pays, et où l'exclusion est la plus importante.

Le montant de l'aide complémentaire est justifié par l'incidence qu'elle devra avoir sur l'amélioration de la gestion des finances publique et l'administration des politiques publiques d'inclusion sociale aux niveaux décentralisés. Cette aide permettra d'accompagner et de renforcer les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre décentralisée de l'ENDIS, dans les régions de focalisation de la mesure des indicateurs de performance.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

- a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement et d'Inclusion Sociale "Inclusion pour la Croissance"; maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
 - mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
 - progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme d'Amélioration Continue de la Gestion des Finances Publiques du Pérou.
 - progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.
- b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes:
- L'intégralité des services fournis aux citoyennes et citoyens dans le cadre d'une logique causale en regard des résultats des différents axes de l'ENDIS, liés à cette action.
 - L'accomplissement des indicateurs dans les zones d'exclusion de 5 régions: catégories 1 et 2 des districts ou vit la population amazonienne.
 - Les sources secondaires de vérification, principalement les enquêtes nationales.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'Agence Péruvienne de Coopération Internationale à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Nuevos Soles sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire

5.4.1.1 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Amélioration continue de la gestion des finances publiques, amélioration du recueil et de l'analyse des données pour le suivi et l'évaluation de la politique	service	3	7 ^{ème} , 11 ^{ème} , 15 ^{ème} .
Communication et visibilité	service	1	5 ^{ème}
Audit, évaluation	service	2	17 ^{ème}

Les contrats de passation de marché seront distribués comme suit:

- Un contrat d'assistance technique international en appui aux réformes et amélioration continue de la gestion des finances publiques, sur la base du PEFA répété (UE, SECO, BM, 2015), de l'Évaluation de Transparence Fiscale (FMI, 2015) de la revue de Gouvernance dans le cadre du Programme Pays OECD-Pérou (2015-2016) et tout autre produit qui concerne la partie centralisée de la gestion des finances publiques. Ce contrat d'assistance technique intègrera aussi les appuis aux définitions et renforcement des politiques et stratégies nationale liées à l'inclusion sociale.
- Deux contrats cadres pour des opérations ad hoc d'appui aux critères d'éligibilité lié à EURO ENDIS.
- Un contrat de communication et visibilité concernant la politique de développement et d'inclusion sociale du Pérou et l'apport de l'appui budgétaire au renforcement de cette politique. La mesure de communication et visibilité sera lancée à titre indicatif à partir du 5^{ème} ~~mois~~ trimestre après la date d'entrée en vigueur de la Convention de Financement, pour un montant maximum de 0,3 million d'euros. Un seul contrat de marché "négocié en régime compétitif " sera engagé.

5.4.1.2 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre de l'UE

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, agence du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. La mise en œuvre des actions par la GIZ sera intégrée au programme "Réforme de l'État orientée aux citoyens" en modalité de gestion déléguée.

Cette mise en œuvre implique des actions d'appui technique au niveau national, régional et local pour le renforcement de la gestion et l'obtention des résultats prévus dans l'ENDIS et dans les régions de focalisation du programme de l'UE. L'exécution demande le développement des capacités, le renforcement institutionnel, la coordination entre les acteurs, le suivi et l'évaluation des activités pour de domaine de l'appui à la gestion décentralisée des finances publiques.

La mise en œuvre des actions par GIZ est à la charge de son programme "Réforme de l'État orientée aux citoyens". La GIZ installe des actions d'exécution budgétaire qui inclut les processus de sélection, souscription de contrats et acquisitions; la souscription et le suivi des contrats dérivés de ces processus; le paiement des factures correspondantes. Ces processus seront détaillés dans l'accord de Coopération Déléguée. La GIZ exécute aussi des actions d'assistance technique au niveau national régional et local, par l'engagement d'experts de courte et de longue durée, ateliers, études, publications, voyages, etc. Celles-ci seront détaillées dans l'Accord d'Exécution Déléguée pour la planification et la mise en œuvre des actions déléguées qui sont orientées vers le renforcement de la gestion des finances publiques régionales et locales et la consolidation de la gestion décentralisée de la Stratégie Nationale de Développement et d'Inclusion Sociale.

Ce mode de mise en œuvre se justifie car: i) les objectifs et les axes de l'ABS financé par l'UE sont similaires à ceux du programme de Bonne Gouvernance de la GIZ, ce qui garantit la génération de synergies entre les deux modalités; ii) le programme de Bonne Gouvernance de la GIZ a pour partenaire au niveau national le MEF et le MIDIS, et les gouvernements régionaux et locaux de la plupart des régions ciblées par l'ABS; iii) pour faciliter l'exécution, le programme de Bonne Gouvernance de la GIZ est aussi installé dans deux régions (Nord et Sud); iv) au Pérou, la coopération allemande implémentée par la GIZ a une longue expérience d'appuis sur les thèmes d'inclusion sociale et la gestion des finances publiques orientées aux résultats.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: i) assistance technique par des experts de court et long terme, en fonction des besoins, engagés pendant la durée d'implémentation de l'ABS; ii) réalisation d'études, recherches et publications sur des thèmes concernant les politiques et stratégies, objets de l'ABS; iii) développement d'instruments de gestion, manuels et procédures pour la gestion décentralisée de la politique; iv) conception de plateformes et de cours de formation et de mise à niveau du personnel des institutions partie prenantes; v) ateliers, conférences et séminaires qui permettent le renforcement des capacités et le dialogue entre les parties prenantes; vi) conception d'applications, de banques de données, plateformes, portails et autres instruments informatiques pour la gestion des politiques objet de l'ABS; vii) identification et échanges de bonnes pratiques, génération de réseaux d'apprentissage et définition et mise en œuvre de projets pilotes innovateurs . Ces tâches s'ajusteront et seront précisées dans l'accord de contribution UE - Coopération Allemande (GIZ) en fonction de la programmation opérationnelle de la coopération déléguée.

En cas d'échec des négociations avec l'entité en charge susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.1.1

La Commission autorise la reconnaissance de l'éligibilité des coûts supportés par l'entité en charge à partir de la date d'entrée en vigueur de la Convention de Financement signée entre l'Union Européenne et le Pérou.

5.4.1.3 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles

L'option de remplacement pour la modalité de mise en œuvre en gestion indirecte (voir 5.4.1.2.) sera celle de passation de marché (contrat de service: Assistance Technique Internationale) décrite au chapitre 5.4.1.1.

5.5 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (en millions EUR)	Contribution indicative de tiers (en millions EUR)
5.3.3. Appui budgétaire Contrat de Réforme Sectorielle (<i>Gestion Directe</i>)	36,0	
5.4.1.1. Passation de marché: appui à l'amélioration continue de la gestion des finances publiques, à l'articulation intersectorielle et 5.7, contrats cadre suivi des résultats et rapports (<i>Gestion Directe</i>)	1,5	
5.4.1.2. Appui à la décentralisation (<i>Gestion indirecte avec GIZ</i>): appui à la consolidation de la gestion décentralisée de l'ENDIS, appui à la gestion régionale et locale des finances publiques.	2,0	2,0
5.8. Évaluation et 5.9. audit (<i>Gestion Directe</i>)	0,2	
5.10. Communication et visibilité (<i>Gestion Directe</i>)	0,3	
Totaux	40,0	2,0

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le Ministère de Développement et de l'Inclusion Sociale (MIDIS) souscrivent des conventions d'appui budgétaire avec les gouvernements régionaux où sont focalisées les mesures de performance des indicateurs de la tranche variable, dans le cadre du Fond d'Incitation aux Performances. Pour ce faire est installé un Comité responsable de la conduction de l'ABS, composé des représentants du MEF et du MIDIS. Ce comité est responsable de l'ensemble des tâches dérivant de ces conventions: formulation des conventions, souscription, suivi des performances, déboursements liés aux

performances, établissement des rapports du gouvernement à la Délégation de la UE au Pérou, demandes de déboursement à l'UE, participation aux Comités de sélection de l'ensemble des appels d'offre en gestion directe et suivi des opérations de la coopération déléguée.

5.7 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) ainsi que des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste d'indicateurs de résultat. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.8 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants. Elle sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à l'articulation et à l'impact de l'aide complémentaire sur la gestion orientée aux résultats de l'ENDIS, aux niveaux décentralisés.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre au cours de la troisième année de mise en œuvre de l'action.

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché[s] de services d'audit au titre d'un contrat-cadre à partir du 49^{ème} mois suivant l'entrée en vigueur de la Convention de Financement

5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.5 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

La mesure de communication et visibilité sera lancée à titre indicatif à partir du 5^{ème} mois après la date d'entrée en vigueur de la Convention de Financement, pour un montant maximum de 0,3 million d'euros. Un seul contrat de marché "négocié en régime compétitif" sera engagé.

ANNEXE 1 – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RESULTAT

Les moyens, les produits directs et induits escomptés et l'ensemble des indicateurs avec leurs cibles et leurs lignes de base qui figurent dans la liste des indicateurs de résultat sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. Le tableau où figure la liste indicative des indicateurs de résultat évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des colonnes supplémentaires seront insérées pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

Les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE sont indiqués en caractère gras en en italiques.

Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base et Cibles	Sources et moyens de vérification
<i>Indicateurs intégrés centrés sur les personnes, calculés pour les districts des catégories 1 et 2 dans les cinq régions de focalisation de la mesure des indicateurs</i>	<i>Proportion des enfants (par sexe) de moins de 24 mois des districts des catégories 1 et 2 de pauvreté de la région qui reçoivent le paquet complet des produits clé du carnet de santé (CRED): vaccins pneumocoques, rota virus, supplément de micro nutriments et carnet d'identité (18,4% au niveau national en 2014)</i>	<i>Voir Note</i>	<i>ENDES</i>
	<i>Taux de couverture d'éducation des enfants (par sexe) de 3 ans dans les catégories 1 et 2, par région (55,2% au niveau national en 2014)</i>		<i>Système Intégré d'Administration et Gestion Institutionnelle de l'Education (SIAGIE)</i>
	<i>Proportion des enfants de moins de 5 ans des catégories 1 et 2 de pauvreté de la région qui accèdent à l'eau chlorée pour la consommation humaine. (32% en 2014, au niveau national).</i>		<i>ENDES</i>
	<i>Taux de désertion des adolescentes quand elles atteignent le 3ème degré de l'éducation secondaire dans les zones de l'Amazonie (district des communautés amazoniennes, recensées au Ministère de la Culture (base de données des peuples de l'Amazonie) (11% en 2014).</i>		<i>SIAGE</i>
	<i>% des foyers bénéficiaires du Programme Haku Wiñay (Noa Jayatai en Amazonie) qui initient un négoce ou une initiative économique</i>		<i>Fondo de Cooperación para el Desarrollo Social (FONCODES)</i>

NOTE: Les buts seront précisés au niveau local (régional et/ou local) pour les années 2015, 2016 et 2017 (établies dans les conventions spécifiques souscrits entre le MEF, le MIDIS et les Gouvernements Régionaux, dans le cadre du Fond d'Incitation à la Performance (FED). Les indicateurs désagrégés de l'Appui Budgétaire s'aligneront sur les indicateurs du FED (par indicateur, par région, etc.)

Annexe 2: Déboursement et calendrier

Disbursements	2016	2017	2018	2019	Total
Tranche fixe	12.0	4.0	0	-	16.0
Tranche variable (montant maximum)	-	8.0	12.0	-	20.0
Aide Complémentaire	1.4	1.7	1.4	1.5	4.0
<i>Gestion Directe – contrats de services</i>	<i>0.4</i>	<i>0.4</i>	<i>0.4</i>	<i>0.3</i>	<i>1.5</i>
<i>Gestion Indirecte - Coopération Déléguée</i>	<i>0.6</i>	<i>0.3</i>	<i>0.6</i>	<i>0.5</i>	<i>2.0</i>
<i>communication et visibilité</i>	-	<i>0.3</i>	-	-	<i>0.3</i>
<i>Evaluation/audit</i>	-	-	-	<i>0.2</i>	<i>0.2</i>
TOTAL	13.0	13.0	13.0	1.0	40.0

Les conditions générales de déboursement (appliquées à l'ensemble des déboursement) se réfèrent aux progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement et d'Inclusion Sociale "Inclusion pour la Croissance", au maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique, à mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité, au progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme d'Amélioration Continue de la Gestion des Finances Publiques du Pérou et aux progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

Les conditions de déboursement de la Tranche Variable dépendent de l'appréciation de la Commission Européenne des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement et d'Inclusion Sociale, focalisées dans les régions où vit la majorité de la population Amazonienne du Pérou. La mesure des indicateurs portera sur la couverture de santé pour les enfants, le taux de présence des enfants dans les structures d'éducation préscolaire, le taux d'absentéisme des jeunes femmes dans le cycle secondaire, l'accès à l'eau chlorée et l'inclusion économique des familles. L'univers de l'évaluation portera sur les ensembles très pauvres (catégorie 1) et pauvre (catégorie 2).

Anexe 3 Liste indicative des indicateurs de résultat ; Cadre d'évaluation des performances:

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
Objectif général: impact	Réduction des inégalités, de la pauvreté et de la pauvreté extrême	% de la population en situation de pauvreté	23,9% (2013)	10% (2021)	Institut National de Statistique et Informatique (INEI)
Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	Eradiquer la pauvreté extrême et la dénutrition chronique des enfants (DCE), réduire les brèches d'accès et de qualité des services pour la population en situation d'exclusion	Prévalence de la DCE, enfants de moins de 5 ans	14,6 % (2014)	10% (2016)	Enquête Nationale de Développement (ENDES)
		Prévalence de l'anémie, enfant de 6 à 36 mois	46,8% (2014)	20% (2016)	(ENDES)
		Proportion des enfants de moins de 36 mois qui ont eu des diarrhées dans les 15 jours avant l'enquête.	15,3% (2014)		(ENDES)
		% d'étudiants de 2ème année de primaire qui obtiennent le niveau espéré dans les épreuves de compréhension de lecture à l'évaluation annuelle	44,0% (2014)	51% (2016)	Evaluation de recensement des Étudiants (ECE)
		% d'étudiants de 2ème année de primaire qui obtiennent le niveau espéré dans les épreuves de compréhension mathématique à l'évaluation annuelle	26,0% (2014)	44% (2016)	ECE
		% de jeunes femmes de 18 à 25 ans qui terminent l'éducation secondaire	79,9% (2014)		Enquête Nationale des Foyers (ENAHO)
		Incidence de pauvreté monétaire sur la base des revenus autonomes (18 à 64 ans)	21,8% (2013)	18% (2016)	ENAHO

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
Produits induits	**Indicateurs intégrés centrés sur les personnes, calculés pour les districts des catégories 1 et 2 au niveau national	<i>Proportion des enfants (par sexe) de moins de 24 mois des districts des catégories 1 et 2 de pauvreté de la région qui reçoivent le paquet complet des produits clé du carnet de santé (CRED): vaccins pneumocoques, rota virus, supplément de micro nutriments et carnet d'identité (18,4% au niveau national en 2014)</i>	<i>Les buts seront précisés au niveau local (régional et/ou local) pour les années 2015, 2016 et 2017 (établies dans les conventions spécifiques souscrits entre le MEF, le MIDIS et les Gouvernements Régionaux, dans le cadre du Fond d'Incitation à la Performance (FED). Les indicateurs désagrégés de l'Appui Budgétaire s'aligneront sur les indicateurs du FED (par indicateur, par région, etc.)</i>		ENDES
		<i>Taux de couverture d'éducation des enfants (par sexe) de 3 ans dans les catégories 1 et 2, par région (55,2% au niveau national en 2014)</i>			Système Intégré d'Administration et Gestion Institutionnelle de l'Education (SIAGIE)
		<i>Proportion des enfants de moins de 5 ans des catégories 1 et 2 de pauvreté de la région qui accèdent à l'eau chlorée pour la consommation humaine. (32% en 2014, au niveau national).</i>			ENDES
		<i>Taux de désertion des adolescentes quand elles atteignent le 3ème degré de l'éducation secondaire dans les zones de l'Amazonie (district des communautés amazoniennes, recensées au Ministère de la Culture (base de données des peuples de l'Amazonie) (11% en 2014).</i>			SIAGE
		<i>% des foyers bénéficiaires du Programme Haku Wiñay (Noa Jayatai en Amazonie) qui initient un négoce ou une initiative économique</i>			Fondo de Cooperación para el Desarrollo Social (FONCODES)

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
Produits directs	Contribution (budget additionnel - donations) aux budgets orientés aux résultats, assignés à l'ENDIS (Stratégie Nationale de Développement et d'inclusion sociale) pour la fermeture des brèches dans les zones pauvres de l'Amazonie	Montant assigné à la Tranche Variable, par année de référence, par indicateurs, par région de focalisation.	Montants prévus dans la Convention de Financement	100% des montants prévus pour l'année de référence	Rapports d'éligibilité et des performances de la politique de la Délégation de l'UE au Pérou
		N° de produits disponibles, générés par les contrats d'Aide Complémentaire (coopération déléguée et passation de marchés	A définir au cas par cas	A définir au cas par cas	Rapports remis et approuvés par la Délégation de l'UE au Pérou

ANNEX 2

**of the Commission Implementing Decision on the
Action Document for the EU Support Measures for Peru**

1. Title/basic act/ CRIS number	Support Measures for Peru CRIS number: DCI-ALA/2015/037-955 Financed under Development Cooperation Instrument			
2. Zone benefiting from the action/location	Peru			
3. Programming document	Multiannual Indicative Programme 2014-2017 – Peru			
4. Sector of concentration/ thematic area	Support Measures			
5. Amounts concerned	Total estimated cost: EUR 3 300 000 Total amount of EU budget contribution EUR 3 300 000			
6. Aid modality(ies) and implementation modality(ies)	Project Modality Direct management – procurement of services, direct award of grant to OECD			
7. DAC code(s)	43010 (Multisector aid) and 1510 (Public sector policy and administrative management)			
8. Markers (from CRIS DAC form)	General policy objective	Not targeted	Significant objective	Main objective
	Participation development/good governance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X
	Aid to environment	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Gender equality (including Women In Development)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Trade Development	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Reproductive, Maternal, New born and child health	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	RIO Convention markers	Not targeted	Significant objective	Main objective
	Biological diversity	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Combat desertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Climate change mitigation	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Climate change adaptation	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
9. Global Public Goods and Challenges (GPGC)	N/A			

thematic flagships	
---------------------------	--

SUMMARY

The 2014–2017 EU cooperation strategy for Peru foresees an indicative financial envelope of EUR 66 000 000 in two priority areas: 1) inclusive development at local level and 2) sustainable trade and investment. Additionally, the strategy includes EUR 3 300 000 for Support Measures to EU cooperation to finance technical support and capacity building, studies, information and communication activities, among others.

These Support Measures are meant to assist the Peruvian government on design and implementation of public policies and to raise awareness and visibility of the EU with Peru. It targets activities with an added value for the implementation, results and impact of the Multiannual Indicative Programme (MIP) 2014-2017 as well as for complementarity and synergies with the Regional Indicative Programme (RIP) and other EU cooperation actions financed under other instruments.

The Support Measures will facilitate strategic technical support and capacity building in order to achieve the results and impact of the EU cooperation programme as a whole. It will provide thematic studies, peer-assessments, support to public policies formulation, opportunities for knowledge sharing and transfer, support to aid efficiency initiatives such as donor coordination as well as actions to increase communication and visibility of EU actions in Peru, among others.

Previous experiences from 2007-2013 actions demonstrate that strategic, timely and well organised technical support as well as efficient communication are vital to improve coherence and synergies so as to enhance impact and the sustainability of development policies and programmes. The communication activities of the Support Measures will be complementary to those financed by on-going projects.

1 CONTEXT

1.1 Country context

Peru is an upper-middle income country that has made significant social progress in recent years. Thanks to its sound macro-economic policies Peru enjoys one of the highest rates of economic growth in the region. The Peruvian approximation and a possible future adherence to the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) is a national priority that is supported by main political actors.

Yet, Peru still faces important challenges such as high levels of inequality, social conflicts and weak presence of the State at regional and local level. Its economy remains dependent on exports of raw materials and large-scale extractive projects that often have negative impact on environmental, social and economic sustainability. The development gap between the urban and the rural areas combined with the widespread informal economy remains a big issue. The environmentally destructive activities such as illegal gold mining and logging and the cocaine production are boosting economic income in some regions of the country while deteriorating democratic governance, rule of law and political stability. There have been several worrisome cases of corruption and organised crime among Regional Presidents elected in October 2014 local elections.

Peru is a country strongly affected by the impact of the Climate Change, in terms of water scarcity in the cost regions, strong variation of precipitations as well as floods. Peru, which contributes just 0.4% of the world's greenhouse gases, was ranked third after Bangladesh and Honduras, in climate hazards risks. The country also suffers from important informal deprecation of water, flora and fauna as well as from a considerable non-compliance with environmental quality regulations in productive activities.

1.1.1 Public Policy Assessment and EU Policy Framework

The government of President Humala which took over in July 2011 has shown its commitment in maintaining sound economic model based on strict fiscal discipline and opening-up to the international markets. Public Policy reforms are oriented to combat poverty and to generate new opportunities for all. In this way, since 2012, the Ministry of Development and Social Inclusion is leading the fight against poverty and runs wide social programmes oriented to support vulnerable population. The Peruvian presidency of the 20th Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (COP 20) hosted in Lima in December 2014, has shown the Government commitment to fight Climate Change.

The Peruvian government has a great interest to strengthen the policy dialogue and deepen the partnership with the EU on public governance reform and restructuring the key sector policies to foster social inclusion and a sustainable economic development. The EU development cooperation in Peru is addressing the main development challenges and promotes the EU fundamental values, stability and sustainable and inclusive growth in the country. The EU support is having important impact on the ground in the implementation of sector policies and improving the public financial management (PFM) at national and sub-national levels, notably the accountability and control of public fund's spending. Peru's approximation to the

OECD is a great opportunity to foster good governance reforms in the country. The EU is supporting Peru in implementing the OECD Country Programme by financing the Public Governance Review. During COP 20 the EU strengthened its policy dialogue with the Peruvian government on climate change and on integrating environment aspects in the national public policies.

Peru's challenges and the need to accompany the country in its efforts to address them are at the root of the EU's decision to continue to provide assistance to Peru under the Development Cooperation Instrument (DCI) as part of a phase-out programme. The 2014–2017 EU cooperation strategy for Peru foresees an indicative financial envelope of EUR 66 000 000 in two priority areas: 1) inclusive development at local level and 2) sustainable trade and investment. The EU will support Peru's efforts to foster social inclusion, improve social service delivery and to promote sustainable growth and trade with a focus on small business development, thereby strengthening actions implemented under the previous programming period. Additionally, the strategy includes EUR 3 300 000 for Support Measures to finance technical support and capacity building, studies, information and communication activities, among others.

1.1.2 Stakeholder analysis

The main stakeholders of this action are the Peruvian government, civil society organisations (CSOs), private sector associations and donor's community.

The Executive branch as important legislative initiator is the most active power in fostering Public Governance reforms in Peru. The structural weakness of the political party system in Peru has led to weak Parliaments, with limited representation capacity and incidence on national or regional development agendas. The Judicial power is weak and is considered one of the most distrusted institutions of the country. However, three constitutional institutions (*Defensoría del Pueblo* (Ombudsman), General Comptroller of the Republic and the Constitutional Tribunal) remain strong and act as important balances. The main challenges undermining the Peruvian government's potential are the turnover of public servants and corruption which is present in many public entities, in particular at sub-national levels. The current government demonstrates commitment to tackle corruption mainly by disciplinary measures.

Even if CSOs in Peru are rather dispersed, they are often able to come forward with their opinions. While there is little structured dialogue between government and civil society, there are no systematic difficulties and freedom of expression is fully respected. The EU relations with the Peruvian CSOs and private sector associations are being structured within the EU Country Roadmap on civil society engagement and in the framework of the Trade Agreement implementation.

Donors and international organizations based in Peru communicate on priorities and coordinate joint initiatives within the donor' roundtables (see 3.2). Only five donors provide the bulk of official development assistance to Peru - Japan, Germany, Spain, the US and the EU, accounting for only 0.2% of its gross domestic product (GDP) in 2013.

1.1.3 Priority areas for support/problem analysis

Since 2007, the EU cooperation with Peru mainly aims at strengthening democratic governance and institutional capacities as well as at fostering social inclusion and reducing poverty in the most vulnerable regions. The EU has contributed to the consolidation of public policies and to important improvements in public finance management as well as to the achievement of tangible results in service delivery and economic development.

In the perspective of phasing out bilateral development cooperation and in line with the requests made by the Peruvian government, the EU will focus its support under the Multi-Indicative Programme (MIP) 2014-2017 on improving social service delivery at local level as well as on fostering sustainable trade with a focus on small and medium-sized enterprises (SMEs) development, thereby consolidating actions under the previous programming period.

2 RISKS AND ASSUMPTIONS

Risks	Risk level	Mitigating measures
Changes in political priorities and the turnover of public servants following the regional and local elections in 2014 and the upcoming presidential and parliamentary elections in 2016, may have a negative impact on the implementation of public policies and reforms	M	Reinforce the political dialogue with political parties and civil society to upgrade social inclusion and good governance as a long-term State policy. Capacity building actions at both central and sub-national level to reinforce the public administration.
Assumptions		
Over the last 12 years, Peru has known three consecutive free, fair and transparent presidential and parliamentary elections. It is expected that this trend would continue in the near future. The electoral institutions have nationwide legitimacy and international observers have shown their satisfaction with their performance in recent elections.		

3 LESSONS LEARNT, COMPLEMENTARITY AND CROSS-CUTTING ISSUES

3.1 Lessons learnt

Previous experiences from 2007-2013 actions demonstrate that strategic, timely and well organised technical support as well as efficient communication are vital to improve coherence and synergies so as to enhance impact and the sustainability of development policies and programmes.

3.2 Complementarity, synergy and donor coordination

This action will be complementary to the on-going cooperation actions, in particular those related to good governance and public finance management (actualisation of the Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) in 2015), and forthcoming programmes to be adopted under sector 1 and 2 of MIP 2014-2017. It targets activities with an added value

for the implementation, results and impact of the MIP 2014-2017 as well as for complementarity and synergies with the Regional Indicative Programme (RIP) and other EU cooperation actions (including those financed by other instruments).

In 2014, Commissioner Piebalgs offered the EU support to facilitate the Peruvian approximation to the OECD (Country Programme). The objective is to foster tailor-made reforms of the Peruvian institutions in order to comply with OECD standards in a variety of policy areas, and therefore deliver public policies in a more effective and efficient manner. The Commission signed a contract with OECD to carry out Public Governance Review of Peru which full report is expected by mid-2016. This action will promote synergies with the OECD Country Programme and support its implementation.

Donors and international organizations communicate on priorities and coordinate joint initiatives within the donor' roundtables to monitor and support the implementation of key policies in Peru: a) Public Finances Management currently chaired by the Delegation and focalised on actualisation of PEFA; b) Gender; c) Governability under the leadership of the United Nations Development Programme (UNDP) has subgroups: i) on Human Rights and Democracy, currently chaired by the EU Delegation; ii) Rule of Law and Decentralisation, and iii) Justice; and d) Environment ("Green table"). Additionally, the EU Delegation established and coordinated throughout 2014 a/ the European task force on climate change to promote synergies and visibility of the European support to the Peruvian presidency of Climate Change Conference COP 20; and b/ the EU working group on civil society, established at the end of 2013 to carry forward the implementation of the Civil Society Roadmap.

3.3 Cross-cutting issues

Gender equality, environmental sustainability, respect for human rights and good governance are all strongly relevant to MIP 2014-2017 for Peru.

Gender equality will be taken into account during the implementation of this action. Gender perspective will be reflected in the studies, evaluations, statistics and other products that will be delivered by the project.

Equally, the statistics and studies produced by the project will differentiate information per gender and/or ethnicity, so as to allow decision makers to spot specific needs, and adapt national policies to the characteristics of each region. Ultimately, the action will evaluate the impact of national and EU interventions on the respect of rights of indigenous people, ethnic minorities and other vulnerable groups.

Since the main objective of this action is to improve the public policies and administration performance, it will contribute to the country's good governance. Relevant information produced by the project will be made available to the general public.

4 DESCRIPTION OF THE ACTION

4.1 Objectives/results

The overall objective of these Support Measures is to contribute to the national objective of poverty eradication and of sustainable development, including the pursuit of the Sustainable

Development Goals, as well as the promotion and protection of human rights and the rule of law as stated in the national development strategy.

The specific objective is to advise and assist the Peruvian government and other main stakeholders on a more effective and efficient implementation of public policies in particular those prioritised by MIP 2014-2017 and to improve synergies and coherence with other EU actions and increase communication and visibility of the EU cooperation to Peru.

The Support Measures aim at achieving the following results: (1) strengthen capacities of key stakeholders to design and implement key public policies and (2) improve the strategic communication about EU cooperation, increase coherence and synergies among different EU cooperation activities consistent with the overall partnership between the EU and Peru.

4.2 Main activities

ER1: Capacity of key stakeholders strengthened

This result will be achieved through the improvement of capacities of the government institutions and other main stakeholders to design, implement, monitor and evaluate key national development policies, especially in relation to the two focal sectors of the MIP 2014-2017. Activities include technical assistance, thematic studies, peer-assessments, support to public policies formulation, support to aid efficiency initiatives as well as seminars, conferences, workshops, among others.

The main activities include, among others:

1. To prepare studies, systematisation of good practices, identify and/or formulate new projects/programmes to be implemented under MIP 2014-2017.
2. Flexible capacity building mechanism for better application of sector policies.
3. To promote dialogue and exchange of experience between stakeholders, donors and government as well as among the government institutions.
4. To carry out studies and seminars to support the definition of national strategies and policies in sectors related to EU cooperation priorities.
5. To provide specialised short-term training, study visits, exchanges.
6. To monitor and evaluate the effectiveness of on-going and finalised projects.
7. Facilitate the participation of Peruvian stakeholders in strategic seminars and events related to the EU cooperation priorities.

ER2: A coherent and strategic communication on the EU development policy priorities

This result will be achieved by improving the communication and making it more visible, understandable and transparent. This approach is also intended to move from a projects-based visibility to interactive and pro-active communication to increase coherence and synergies among EU activities, consistent with the overall partnership between the EU and Peru. The EU will also seek to engage in a dialog with the main stakeholders on a number of key issues.

The main activities include:

1. Seminars and visibility events around key issues of EU policies directed to different stakeholders
2. Special communication and training activities around key issues for the press and opinion leaders
3. To design a communication and visibility line for EU cooperation programmes and projects in order to give increased visibility and outreach to the EU cooperation programme as a whole.

4.3 Intervention logic

The Support Measures are meant to assist the Peruvian government on design and implementation of public policies and to support communication activities to raise awareness and visibility of the EU in Peru. They will facilitate strategic technical support and capacity building in order to achieve the results and impact of the EU cooperation programme as a whole. They will provide thematic and feasibility studies, impact and peer assessments, support to public policies formulation, opportunities for knowledge sharing and capacity building, support to aid efficiency initiatives such as donor coordination, but also they will respond swiftly to requests for technical advice on important policy matters. The intervention logic is sufficiently flexible to address needs arising during the implementation period of MIP 2014-2017.

5 IMPLEMENTATION

5.1 Financing agreement

In order to implement this action, it is foreseen to conclude a financing agreement with the partner country, referred to in Article 184(2)(b) of Regulation (EU, Euratom) No 966/2012.

5.2 Indicative implementation period

The indicative operational implementation period of this action, during which the activities described in section 4.1 will be carried out and the corresponding contracts and agreements implemented, is 72 months (60 months for implementation plus 12 months for closure) from the entry into force of the financing agreement.

Extensions of the implementation period may be agreed by the Commission's authorising officer responsible by amending this decision and the relevant contracts and agreements; such amendments to this decision constitute technical amendments in the sense of point (i) of Article 2(3)(c) of Regulation (EU) No 236/2014.

5.3 Implementation modalities

5.3.1.1 Grant: direct award on 'Good Governance Reforms' (direct management)

(a) Objectives of the grant, fields of intervention, priorities of the year and expected results

The objective of the grant is to foster good governance reforms in Peru. Its implementation entails technical assistance, studies and capacity building related to the good governance reforms in the country in the frame of Peru's approximation to the OECD governance standards. The specific recommendations and priorities for reforms are being defined within the ongoing Public Governance Review (PGR) of Peru. The purpose of this grant is to provide support in the implementation of the PGR report's recommendations and build capacity within the Peruvian administration in order to guarantee its long term impact. Under the PGR, action plans with concrete steps for reform are being identified. Priorities will be elaborated in consultation with the Peruvian Government and the EU. A coaching process and evaluation reports will then accompany the Government of Peru in order to obtain effective results.

(b) Justification of a direct grant

Under the responsibility of the Commission's authorising officer responsible, the grant may be awarded without a call for proposals to the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD).

Under the responsibility of the Commission's authorising officer responsible, the recourse to an award of a grant without a call for proposals is justified because the action has specific characteristics requiring a specific type of beneficiary for its technical competence, specialisation and administrative power. The OECD will accompany the Government of Peru in the implementation of the recommendations of the OECD Public Governance Review through an Implementation Assistance Programme. Over the years, the OECD has developed a variety of policy tools to facilitate effective implementation and maximise impact. Policy tools are well-tested; they are based on good international practice and are adapted to different national circumstances.

(d) Essential selection and award criteria

The essential selection criteria are the financial and operational capacity of the applicant.

The essential award criteria are relevance of the proposed action to the objectives of the call; design, effectiveness, feasibility, sustainability and cost-effectiveness of the action.

(e) Maximum rate of co-financing

The maximum possible rate of co-financing for this grant is 90% of the eligible costs of the action.

In accordance with Articles 192 of Regulation (EU, Euratom) No 966/2012, if full funding is essential for the action to be carried out, the maximum possible rate of co-financing may be increased up to 100 %. The essentiality of full funding will be justified by the Commission's authorising officer responsible in the award decision, in respect of the principles of equal treatment and sound financial management.

(f) Indicative trimester to conclude the grant agreement: 3Q 2016

5.3.1.2 Procurement (direct management)

Subject in generic terms, if possible	Type (works, supplies, services)	Indicative number of contracts/ estimated amount	Indicative trimester of launch of the procedure
Technical assistance, studies and capacity building	services	3-5/ EUR 1 200 000	IV/2015 - 2017
Seminars and communication	services	1-3/ EUR 800 000	I/2016 - 2017

5.4 Scope of geographical eligibility for procurement and grants

The geographical eligibility in terms of place of establishment for participating in procurement and grant award procedures and in terms of origin of supplies purchased as established in the basic act and set out in the relevant contractual documents shall apply.

The Commission's authorising officer responsible may extend the geographical eligibility in accordance with Article 9(2)(b) of Regulation (EU) No 236/2014 on the basis of urgency or of unavailability of products and services in the markets of the countries concerned, or in other duly substantiated cases where the eligibility rules would make the realization of this action impossible or exceedingly difficult.

5.5 Indicative budget

	EU contribution (amount in Millions of EUR)
5.3.1.1 Grant: direct award on 'Good Governance Reforms' (direct management)	900 000
5.3.1.2 Procurement (direct management) Service contracts for TA, studies, capacity building, seminars and communication	2 000 000
5.8 Evaluation and 5.9 Audit	200 000
Contingencies	200 000
TOTAL	3 300 000

5.6 Organisational set-up and responsibilities

The Commission will be responsible for the implementation of this action. The EU Delegation to Peru will conclude contracts to implement the foreseen activities in close coordination with the partner country.

5.7 Performance monitoring and reporting

The day-to-day technical and financial monitoring of the implementation of this action will be a continuous process and part of the implementing partner's responsibilities. To this aim, the implementing partner shall establish a permanent internal, technical and financial monitoring system for the action and elaborate regular progress reports (not less than annual) and final reports. Every report shall provide an accurate account of implementation of the action, difficulties encountered, changes introduced, as well as the degree of achievement of its results (outputs and direct outcomes) as measured by corresponding indicators, using as reference the logframe matrix (for project modality) or the list of result indicators (for budget support). The report shall be laid out in such a way as to allow monitoring of the means envisaged and employed and of the budget details for the action. The final report, narrative and financial, will cover the entire period of the action implementation.

The Commission may undertake additional project monitoring visits both through its own staff and through independent consultants recruited directly by the Commission for independent monitoring reviews (or recruited by the responsible agent contracted by the Commission for implementing such reviews).

5.8 Evaluation

Having regard to the nature of the action, it is not foreseen to carry out evaluations for this action. However, the Commission may, during implementation, decide to undertake such an evaluation for duly justified reasons either on its own decision or on the initiative of the partner, in particular for learning purposes with respect to components (contracts) of this action related to technical assistance. Indicatively, one contract for evaluation services could be concluded under a framework contract.

The Commission shall inform the implementing partner at least 1 month in advance of the dates foreseen for the evaluation missions. The implementing partner shall collaborate efficiently and effectively with the evaluation experts, and *inter alia* provide them with all necessary information and documentation, as well as access to the project premises and activities.

The evaluation reports shall be shared with the partner country and other key stakeholders. The implementing partner and the Commission shall analyse the conclusions and recommendations of the evaluations and, where appropriate, in agreement with the partner country, jointly decide on the follow-up actions to be taken and any adjustments necessary, including, if indicated, the reorientation of the project.

5.9 Audit

Without prejudice to the obligations applicable to contracts concluded for the implementation of this action, the Commission may, on the basis of a risk assessment, contract independent audits or expenditure verification assignments for one or several contracts or agreements. Indicatively, one contract for audit services could be concluded under a framework contract.

5.10 Communication and visibility

Communication and visibility of the EU is a legal obligation for all external actions funded by the EU.

This action shall contain communication and visibility measures which shall be based on a specific Communication and Visibility Plan of the Action, to be elaborated at the start of implementation and supported with the budget indicated in section 5.5 above.

In terms of legal obligations on communication and visibility, the measures shall be implemented by the Commission, the partner country, contractors, grant beneficiaries and/or entrusted entities. Appropriate contractual obligations shall be included in, respectively, the financing agreement, procurement and grant contracts, and PAGODA agreements.

The Communication and Visibility Manual for European Union External Action shall be used to establish the Communication and Visibility Plan of the Action and the appropriate contractual obligations.

APPENDIX - INDICATIVE LOGFRAME MATRIX (FOR PROJECT MODALITY)

The activities, the expected outputs and all the indicators, targets and baselines included in the logframe matrix are indicative and may be updated during the implementation of the action without an amendment to the financing decision. The indicative logframe matrix will evolve during the lifetime of the action: new lines will be added for listing the activities as well as new columns for intermediary targets (milestones) when it is relevant and for reporting purpose on the achievement of results as measured by indicators.

	Intervention logic	Indicators	Baselines (incl. reference year)	Targets (incl. reference year)	Sources and means of verification	Assumptions
Overall objective: Impact	To contribute to the national objective of poverty eradication in the context of sustainable development, including the pursuit of the Sustainable Development Goals, as well as the promotion and protection of human rights and the rule of law as stated in the national development strategy.	Poverty rate (%)	23.9% in 2013	10% in 2021	INEI – official survey done by the National statistical office	The new Peruvian government to be elected in 2016 will continue implementing sound economic policies and reforms to combat poverty and to generate new opportunities for all.
Specific objective: Outcome	To advise and assist the Peruvian government and other main stakeholders on a more effective and efficient implementation of the public policies in particular those prioritised by MIP 2014-2017 and to improve synergies and coherence with other EU actions and increase communication and visibility of the EU cooperation to Peru.	Implementation of MIP 2014-2017	EUR 0 committed in 2014	EUR 66 million committed by end 2017	EC financial tools (CRIS, ABAC)	The Peruvian government continues having interest in the EU support and ensures ownership and counterpart in the EU cooperation programmes.

Outputs	(1) Capacities of key stakeholders to design and implement key public policies have been strengthened	Effective implementation of public policy reforms according to the recommendations coming out from the forthcoming reviews (e.g. OECD Public Governance Review 2016, PEFA 2015)	no recommendation implemented in 2014	the main recommendations (tbd, related to the priorities of MIP 2014-2017) implemented by end of this action	EC reports	The democratic governance and the political willingness to adhere to the OECD governance policies and standards continues in Peru.
	(2) The strategic communication about EU cooperation has improved, coherence and synergies among different EU cooperation activities have increased consistently with the overall partnership between the EU and Peru.	Awareness of the EU action in Peru among Peruvians	Tbd in the inception phase of this action	Tbd in the inception phase of this action	Ad-hoc surveys to be contracted by this action	The EU – Peruvian partnership continues developing coherently with the adopted agreements and programmes.